

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-646

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien aux actions de solidarité</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPART (pouvoir à Florence MAZIER),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2015 de la Région, au titre de soutien aux actions de solidarité, pour un montant total de 2 500 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Propositions
Commune de Vrigny	acquisition d'un drapeau en hommage aux anciens combattants de la commune	500 €
Commune de Cahagnes	acquisition d'un drapeau pour l'association des anciens combattants de la commune	500 €
Comité Régional Résistance et Mémoire, Combattants Volontaires de la Résistance et de la Compagnie Scamaroni	Concours National de la Résistance et de la Déportation (session 2015)	1 500 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-19160-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-647

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien aux opérations d'animation locale</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2015 de la Région, au titre du soutien aux opérations d'animation locale, pour un montant total de 5 000 €, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
La Semaine Acadienne	10ème édition de "La Semaine Acadienne" du 8 au 15 août 2015	5 000 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-19162-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-648

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Autres produits (P015)
Titre	<i>Conclusion de conventions d'occupation précaire avec Mme HUARD Marie Thérèse et M. BANDRAC Bruno pour l'exploitation de parcelles autour de l'Abbaye d'Ardenne à Saint-Germain-la-Blanche-Herbe</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Vu l'article L411-2 3°) du code rural et de la pêche maritime qui prévoit que les dispositions relatives au statut du fermage ne sont pas applicables aux conventions d'occupation précaires tendant à l'exploitation temporaire d'un bien dont l'utilisation principale n'est pas agricole ou dont la destination agricole doit être changée,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- ✓ de mettre à disposition de Madame HUARD Marie-Thérèse, dans l'attente de leur utilisation définitive, les parcelles cadastrées AD12, AD17, AD66 et AD72 d'une contenance de 9ha 72a 11ca situées à Saint-Germain-la-Blanche-Herbe pour un montant de redevance de 1 645 € par an et d'autoriser le Président à conclure avec elle et signer une convention d'occupation précaire du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 en application de l'article L411-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime,
- ✓ de mettre à disposition de Monsieur BANDRAC Bruno, dans l'attente de son utilisation définitive, la parcelle cadastrée AD18 d'une contenance de 5ha 33a 26ca située à Saint-Germain-la-Blanche-Herbe pour un montant de redevance de 1 240 € par an et d'autoriser le Président à conclure avec lui et signer une convention d'occupation précaire du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 en application de l'article L411-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-18889-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-649

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Optimiser les moyens généraux (P367)
Titre	<i>Exercice de mandats spéciaux des Conseillers Régionaux</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement

éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats ;

- de prélever les crédits de fonctionnement correspondants sur le chapitre 930 du Budget 2014 de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-20421-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-650

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Parcs naturels régionaux</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Marie-Jeanne GOBERT, Elise LOWY, Laurent SODINI, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE du programme P020 « Animer et développer les territoires » de 2 468 865 € votée en 2015, un montant de 1 256 120 € au titre de l'opération P020O041 « parcs naturels régionaux » ;

- sur le chapitre 935 du budget de la Région, d'autoriser le versement des participations statutaires suivantes :

- 433 500 € au Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin au titre de la cotisation statutaire 2015 ;
- 307 620 € au Parc naturel régional Normandie-Maine au titre de la cotisation statutaire 2015 ;
- 500 000 € au Parc naturel régional du Perche, au titre de la cotisation statutaire 2015 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions avec chacun de ces trois bénéficiaires, selon le modèle de convention type « *Parcs Naturels Régionaux - Cotisation statutaire* » approuvé par délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 18 décembre 2014, une fois celle-ci exécutoire ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-18528-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-651

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Politique territoriale</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Marie-Jeanne GOBERT, Elise LOWY, Laurent SODINI, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AP CPER « Politique territoriale 2014-2020 » de 38 000 000 € votée au BP 2015, un montant de 758 466 € au titre de l'opération P020O008 - Politique contractuelle 2014-2020,
- sur l'AP P020 « Animer et développer les territoires » de 36 000 000 € votée en 2008 et 2012, un montant de 68 000 € au titre de l'opération P020O006 « CP5U8113 – Pays du Sud Calvados »
- sur l'AE P020 « Animer et développer les territoires » de 2 860 082 € votée en 2014, un montant de 20 000 € au titre de l'opération P020O038 « Fonds d'intervention régional »

- d'attribuer :

- sur le chapitre 905 du budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage figurant dans le tableau joint en annexe I, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible mentionnée dans cette même annexe ;
- sur le chapitre 935 du budget de la Région, une subvention de 20 000 € à l'association « les Amis d'André Lemaître » pour l'organisation d'une rétrospective du maître normand, sur les 3 départements bas-normands ;

- de proroger le délai d'achèvement des travaux d'un an pour le « Programme Monts et Marches : Château de Rânes », pour lequel une subvention de 24 000 € a été accordée à la commune de Rânes, par délibération n°09-617 de la Commission Permanente du 25 septembre 2009 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- une convention, sur le modèle de celle jointe en annexe II, pour chacun des maîtres d'ouvrage figurant dans le tableau joint en annexe I. Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions, et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations des contrats d'action territoriale ;

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-652

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
Titre	<i>Convention de partenariat avec la Maison de l'Architecture de Basse-Normandie</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Marie-Jeanne GOBERT, Elise LOWY, Laurent SODINI, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE du programme P210 « Soutenir les politiques urbaines» de 710 000 €, votée en 2014, un montant de 45 000 € au titre de l'opération P210O003 « Habitat solidaire » ;
- d'attribuer sur le chapitre 935 une subvention de 45 000 € à la Maison de l'Architecture de Basse-Normandie à hauteur de 15 000 € par an pendant 3 ans ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - o la convention régionale, établie entre la Région Basse-Normandie et la Maison de l'Architecture de Basse-Normandie
 - o tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-18936-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-653

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
Titre	<i>Politique de la ville: "la Région dans tous ses quartiers"</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Marie-Jeanne GOBERT, Elise LOWY, Laurent SODINI, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE du programme P210 « Soutenir les politiques urbaines» de 710 000 €, votée en 2014, un montant de 15 000 € au titre de l'opération P210O005 « Politique de la Ville » ;
- d'attribuer sur le chapitre 935 les subventions figurant dans l'annexe I pour un montant total de 15 000€ aux bénéficiaires listés dans cette même annexe sur la base d'une dépense éligible indiquée dans l'annexe. La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - les conventions régionales, établies entre la Région Basse-Normandie et chaque porteur de projet listé en annexe I, selon le modèle joint en annexe II ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-18990-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-654

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
Titre	<i>Foncier : fonds friche et observatoire foncier</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Marie-Jeanne GOBERT, Elise LOWY, Laurent SODINI, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AP P210 « Soutenir les politiques urbaines» de 2 400 000 €, votée en 2014, un montant de 25 000 € au titre de l'opération P2100002 « Foncier » ;
 - sur l'AE P210 « Soutenir les politiques urbaines» de 710 000 €, votée en 2014, un montant de 21 833 € au titre de l'opération P2100002 « Foncier » ;
 - d'attribuer :
 - sur le chapitre 905 du budget de la Région, un montant de 25 000 € à l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans le cadre de la convention passée avec lui, pour l'étude concernant l'ancienne Usine à Gaz d'Avranches, au titre du fonds friche ;
 - sur le chapitre 935 du budget 2014 de la Région, un montant de 21 833 € à l'Etablissement public Foncier de Normandie dans le cadre de la convention passée avec, au titre de la mise en place d'un observatoire foncier sur territoire de la Communauté de Communes du Pays de Falaise;
 - de verser à l'Etablissement Public Foncier de Normandie au titre fonds friche :
 - une première avance de 30% du montant de l'estimation financière au démarrage des études ou des travaux des opérations inscrites au programme d'intervention comme le prévoit la convention EPF de Normandie – Région Basse Normandie
 - un acompte de 30% quand les dépenses effectives dépasseront 30% de l'estimation initiale des opérations comme le prévoit la convention EPF de Normandie-Région Basse-Normandie
 - Le solde, à la clôture de l'opération sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses effectives visé par l'agent comptable de l'EPF Normandie,
 - d'autoriser le Président à signer la convention d'étude entre la Communauté de communes du Pays de Falaise, l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Région pour l'observation et la mise en œuvre d'une stratégie foncière sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Falaise jointe en annexe.
- Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les 3 mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14-12-729

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Unesco : Partenariat avec le CRHQ (Centre de Recherche d'Histoire Quantitative) de l'Université de Caen-Basse-Normandie</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Marie-Jeanne GOBERT, Elise LOWY, Laurent SODINI, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P020 « Animer et développer les territoires » de 2 860 082 €, votée en

2014, un montant de 6 500 € au titre de l'opération P020O005 « Unesco » ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du budget de la Région une subvention forfaitaire de 6 500 € au Centre de Recherche d'Histoire Quantitative (CRHQ) de l'Université de Caen-Basse-Normandie pour le travail d'expertise d'un historien sur l'élaboration du dossier de candidature des Plages du Débarquement ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-20512-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14-12-655

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie (P150)
Titre	<i>Lutter contre les changements climatiques - Défi'NeRgie</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Laurent SODINI, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AP P150 « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de 5 206 420 €, votée en 2014, un montant global de **409 815,02 €**, ventilé comme suit :

- **152 653,02 €** au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie »
- **121 882,00 €** au titre de l'opération « P150O011 Energie Renouvelable »
- **135 280,00 €** au titre de l'opération « P150O012 Habitat Durable (HSD) »

- sur l'AE P150 « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de 1 344 898 €, votée en 2014, un montant global de **306 535,05 €**, ventilé comme suit :

- **44 010,00 €** au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie »
- **12 608,54 €** au titre de l'opération « P150O011 Energie Renouvelable »
- **57 750,00 €** au titre de l'opération « P150O013 Politique énergétique territoriale »
- **192 166,51 €** au titre de l'opération « P150O012 Habitat Durable (HSD) »

- d'attribuer sur le chapitre 907, du Budget de la Région les subventions suivantes :

- **au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie » :**

- 7 840 € au bénéficiaire qui figure à l'annexe 5 pour la réalisation d'un diagnostic énergétique de bâtiment, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;
- 19 617,50 € au bénéficiaire qui figure à l'annexe 6 pour la réalisation d'un diagnostic énergétique d'entreprise, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;
- 14 710,50 € aux 4 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 7 pour l'opération collective « Energie -20 % », sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;
- 110 485,02 € aux 5 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 8, retenus dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « PRAXIBAT® », sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;

- **au titre de l'opération « P150O011 Energie Renouvelable » :**

- 121 882 € au bénéficiaire qui figure à l'annexe 10 pour l'installation d'une chaufferie bois, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;

- **au titre de l'opération « P150O012 Habitat Durable (HSD) » :**

- 135 280 € aux 2 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 11 pour la rénovation BBC Effinergie et la construction Effinergie+ de logements sociaux, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;

- d'attribuer sur le chapitre 937, du Budget de la Région les subventions suivantes :

- **au titre de l'opération « P150O012 Habitat Durable (HSD) » :**

- 192 166,51 € aux 7 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 1, retenus dans le cadre de l'appel à candidatures « Conseil Habitat Solidaire et Durable » (HSD) – 1^{er} semestre 2015 ;

- **au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie »**

- 31 860 € à l'Association Régionale pour la Construction Environnementale en Normandie (ARCENE) (14) pour le programme d'actions 2015 (*hors Rencontres bâtiment d'avenir 2015*) pour une dépense subventionnable de 106 200 € TTC ;
- 12 150 € aux 7 Vents du Cotentin (50) pour la troisième édition de l'opération « Familles à énergie positive de la Manche », pour une dépense subventionnable de 24 300 € TTC ;

- au titre de l'opération « P150O011 Energie Renouvelable »

12 608,54 € à l'Association de préfiguration Enercoop Normandie (APEN) pour l'étude de faisabilité du projet Enercoop Normandie, pour une dépense subventionnable de 25 217,08 € TTC ;

- au titre de l'opération « P150O013 Politique énergétique territoriale »

- 57 750 € au Parc Naturel Régional Normandie-Maine (61) pour l'accompagnement du groupe pilote sur l'adaptation des exploitations agricoles aux enjeux énergétiques climatiques, sur la période 2015-2017, pour une dépense subventionnable de 165 000 € TTC ;

- de modifier la délibération CP-14-10-511 de la Commission Permanente du 17 octobre 2014 en annulant la subvention attribuée, sur le chapitre 907 du budget de la Région au titre du dossier « énergies renouvelables » à l'Association la Résidence Fleurie à Coulonges-sur-Sarthe, soit 129 247 € pour l'installation d'une chaufferie bois pour les besoins de l'EHPAD ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions relatives à l'appel à candidatures « Conseil Habitat Solidaire et Durable » (HSD)-1^{er} semestre 2015 » avec chacun des bénéficiaires listés à l'annexe 1, selon le modèle de convention présenté à l'annexe 2 ;

- la convention pluriannuelle d'objectifs 2015-2017 avec l'Association Régionale pour la Construction Environnementale en NormandiE (ARCENE), présentée à l'annexe 3 ;

- la convention 2015 avec l'Association Régionale pour la Construction Environnementale en NormandiE (ARCENE), présentée à l'annexe 4 ;

- la convention avec Association de préfiguration Enercoop Normandie (APEN) – pour l'étude de faisabilité du projet Enercoop Normandie, présentée à l'annexe 9 ;

- les conventions, selon le modèle de convention type « *Défi'NeRgie Basse-Normandie - Investissement* » approuvé par délibération n°12-09 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 2 février 2012, avec les bénéficiaires suivants :

. la SAS AREVA NP (50) pour l'opération collective « Energie -20 % » réalisée sur le site de Beaumont ;

. la SAS AREVA NP (50) pour l'opération collective « Energie -20 % » réalisée sur le site d'Equeurdreville ;

. les 5 bénéficiaires de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « PRAXIBAT® » listés à l'annexe 8 ;

. l'Association La Résidence Fleurie pour l'installation d'une chaufferie bois pour les besoins de l'EHPAD ;

- la convention, selon le modèle de convention type « *Défi'NeRgie Basse-Normandie - Fonctionnement* » approuvé par délibération n°12-09 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 2 février 2012, avec le bénéficiaire suivant :

. le Parc Naturel Régional Normandie-Maine (61) pour l'accompagnement du groupe pilote sur l'adaptation des exploitations agricoles aux enjeux énergétiques climatiques sur la période 2015-2017 ;

- les conventions relatives au FORES avec les 2 bénéficiaires listés à l'annexe 11, selon le modèle de convention type approuvé par délibération n° 11-117 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 15 décembre 2011 et modifiée par délibération n° AP-13-06-38 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 27 juin 2013 relative à la politique pour un Habitat Solidaire et Durable ;

- La convention de partenariat entre la Fédération Française du Bâtiment Basse-Normandie, l'Agence Nationale de l'Habitat et la Région Basse-Normandie, présentée à l'annexe 12 ;

Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les

bénéficiaires dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office des subventions.

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-19000-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14-12-656

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie (P150)
Titre	<i>Habitat solidaire et Durable - Chèque éco-énergie Basse-Normandie</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Laurent SODINI, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AP P150 « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de 5 206 420 €, votée en 2014, un montant global de **92 400 €** au titre de l'opération P150O012 « Habitat Durable (HSD) »,

- d'attribuer sur le chapitre 907, du Budget de la Région les subventions suivantes :
 - 10 000 € au bénéficiaire qui figure à l'annexe 1 pour la rénovation globale BBC de son logement,
 - 82 400 € aux 96 bénéficiaires du « *Chèque éco-énergie Basse-Normandie* » qui figurent à l'annexe 2 pour l'installation de poêles à bois, la réalisation d'audits énergétiques et scénarios, la réalisation de travaux niveau 1 et 2, et de travaux niveau 3, BBC rénovation.
- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention avec le bénéficiaire listé à l'annexe 1, selon le modèle de convention type « 400 rénovations BBC, sur tout le territoire - Propriétaire occupant / Propriétaire bailleur » approuvé par délibération n° 12-55 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 28 juin 2012 relative à la politique « Pour un Habitat solidaire et durable »,
Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office des subventions,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-657

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
Titre	<i>Eau et littoral</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Laurent SODINI, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 1 130 000 € votée en 2014, un montant global de 49 572,07 € au titre de l'opération P151O016 « Eau y compris inondation » ;
- d'affecter sur l'AE P151 « Préserver les Ressources Naturelles et les Milieux » de 1 894 000 € votée en 2014, un montant global de 101 700 € répartis comme suit :
 - 24 700 € au titre de l'opération P151O016 « Eau y compris inondation »,
 - 77 000 € au titre de l'opération P151O017 « Gestion du littoral » ;
- d'affecter sur l'AE P151 « Préserver les Ressources Naturelles et les Milieux » de 1 500 000 € votée en 2015, un montant global de 425 000 € au titre de l'opération P151O017 « Gestion du littoral »,
- d'attribuer les subventions suivantes :
 - sur le chapitre 907 du budget de la Région :

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux »

 - 29 871 € au bénéficiaire qui figure à l'annexe 3 pour des travaux de restauration de cours d'eau sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;
 - 19 701,07 € au bénéficiaire qui figure à l'annexe 5 pour des travaux de lutte contre les inondations sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;
 - sur le chapitre 937 du budget de la Région :

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux »

 - 7 000 € au bénéficiaire qui figure à l'annexe 1 sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;
 - 16 200 € au bénéficiaire qui figure à l'annexe 2 pour le fonctionnement des postes de techniciens de rivière sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;
 - 1 500 € au bénéficiaire qui figure à l'annexe 4 sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;
 - 305 000 € au Syndicat Mixte Littoral Normand pour sa cotisation statutaire 2015 ;
 - 120 000 € au GIP Seine Aval pour sa cotisation statutaire 2015 ;
 - 40 000 € au bénéficiaire qui figure à l'annexe 8 pour l'élaboration d'une stratégie locale de gestion durable de la bande côtière dans le cadre de l'appel à projets « Gestion durable de la bande côtière », sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;
 - 57 000 € à l'IRD2 pour la conception et la mise en œuvre en 2015 de modules de formation/sensibilisation à la gestion durable de la bande côtière à l'attention des élus et techniciens des collectivités, en partenariat avec les candidats retenus dans le cadre de l'appel à projets régional « Gestion durable de la bande côtière », pour une dépense subventionnable de 62 520 € TTC ;
- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous les dossiers présentés dans ce rapport ;
- d'approuver les propositions d'accompagnement dans le cadre de l'appel à projets « Gestion durable de la bande côtière » présentées à l'annexe 8 ;
- d'approuver et d'autoriser le Président à signer :

- la convention entre la Région Basse-Normandie et le Syndicat Mixte Littoral Normand, jointe en annexe 6 pour sa cotisation statutaire 2015 ;
- la convention entre la Région Basse-Normandie et le GIP Seine Aval, jointe en annexe 7 pour sa cotisation statutaire 2015 ;
- les conventions relatives à l'appel à projets « Gestion durable de la bande côtière », avec les bénéficiaires d'un accompagnement listés à l'annexe 8, selon le modèle de convention présenté à l'annexe 9 ;

Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les 3 mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions ;

- de modifier la délibération N°CP 13-09-463 du 27 septembre 2013 en remplaçant le montant « 1 682 € » par « 11 682 € » dans l'alinéa relatif à la subvention attribuée à l'AAPPMA l'Epuisette Igéenne, dont la nouvelle rédaction est la suivante :

- d'attribuer 11 682 € à l'AAPPMA l'Epuisette Igéenne pour le programme de restauration pluriannuel dans le cadre du Contrat CRE du bassin de la Mêle en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays Bellémois pour une dépense subventionnable de 44 082 € TTC ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

* des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- proposition du service technique de contrôle,
- ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

* *pour les techniciens de rivière et les animateurs SAGE, les acomptes seront versés au prorata du nombre de mois écoulés ;*

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14-12-658

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs (P361)
Titre	<i>Prolongation de la convention TER SNCF/Région Basse-Normandie : prolongation des accords relatifs à la gamme tarifaire régionale et à la reprise de l'offre routière par la Région</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Laurent SODINI, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

D'autoriser le Président à signer :

- Avec la SNCF :
 - L'avenant n°6 à la convention relative à la mise en œuvre d'une gamme tarifaire régionale en Basse-Normandie,
 - L'avenant n°3 à la convention relative à la mise en œuvre de la tarification régionale Visi'ter,
 - L'avenant n°6 à la convention relative à la mise en œuvre d'un dispositif tarifaire d'aide à la mobilité en faveur des personnes démunies dit Passeport Solidari'ter,
 - L'avenant n°5 à la convention relative à la tarification spécifique régionale pour les déplacements des personnes en formation professionnelle et signataire de contrats d'apprentissage dite abonnements Solidari'ter Formation,
 - L'avenant n°2 à la convention relative à la reprise de l'offre routière par la Région Basse-Normandie ;
- Avec la SNCF, la Communauté Urbaine de Cherbourg et Keolis Cherbourg, l'avenant n°2 à la convention relative à la mise en œuvre de tarifications intermodales appelées Liber'ter Plus et Boos'ter Plus pour les usagers du réseau urbain de la communauté urbaine de Cherbourg et du réseau TER de Basse-Normandie ;
- Avec la SNCF, Saint-Lô Agglomération et Véolia Transport, l'avenant n°2 à la convention relative à la mise en œuvre d'une tarification intermodale appelée Liber'ter Plus pour les usagers du réseau urbain de Saint-Lô et du réseau TER de Basse-Normandie ;
- Avec la SNCF, la communauté urbaine d'Alençon et Keolis Alençon, l'avenant n°3 à la convention relative à la mise en œuvre d'une tarification spécifique intermodale appelée Liber'ter Plus pour les usagers du réseau urbain d'Alençon et du réseau TER de Basse-Normandie ;
- Avec la SNCF, la ville de Lisieux et Keolis Calvados :
 - L'avenant n°2 à la convention relative à la mise en œuvre d'une tarification spécifique intermodale appelée Boos'ter Plus pour les usagers du réseau urbain de Lisieux et du réseau TER de Basse-Normandie,
 - L'avenant n°2 à la convention relative à la mise en œuvre d'une tarification spécifique intermodale appelée Liber'ter Plus pour les usagers du réseau urbain de Lisieux et du réseau TER de Basse-Normandie ;
- Avec la SNCF, Viacités et Keolis Caen :
 - L'avenant n°4 à la convention relative à la mise en œuvre d'une tarification spécifique intermodale appelée Boos'ter Plus pour les usagers du réseau urbain de l'agglomération caennaise et du réseau TER de Basse-Normandie,
 - L'avenant n°4 à la convention relative à la mise en œuvre d'une tarification spécifique intermodale appelée Liber'ter Plus pour les usagers du réseau urbain de l'agglomération caennaise et du réseau TER de Basse-Normandie ;
- Avec la SNCF et la Région Haute-Normandie, la convention relative à un accord tarifaire sur la gamme tarifaire régionale ;
- Avec la SNCF et la Région des Pays de La Loire, la convention relative à la mise en place de la réciprocité tarifaire ;
- Avec la SNCF et Pôle Emploi, l'avenant n°6 à la convention relative à la mise en place de la tarification spécifique régionale pour les déplacements des demandeurs d'emploi, dite Solidari'ter Emploi ;
- Avec la mission locale du sud Manche et la mission locale du bessin au virois les avenants n°1 aux conventions relatives à la distribution du Solidari'ter Emploi pour

faciliter les déplacements des jeunes en recherche d'emploi ;

- Avec la mission locale de L'Aigle – Mortagne au Perche, la mission locale du pays d'Alençon, la mission locale de l'agglomération caennaise, la mission locale sud pays d'Auge, la mission locale des pays d'Argentan et de Vimoutiers, la mission locale des jeunes du bocage, la mission locale du bassin d'emploi granvillais, la mission locale du pays de Coutances, la mission locale du centre Manche, la mission locale du Cotentin et la mission locale de la baie de Seine les avenants n°3 aux conventions relatives à la distribution du Solidari'ter Emploi pour faciliter les déplacements des jeunes en recherche d'emploi ;
- Tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 6 janvier 2015
et de la réception en Préfecture le 6 janvier 2015.
Identifiant : 014-231400011-20141219-18663-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-659

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs (P361)
Titre	<i>Service TER: lancement d'une consultation relative aux services en gares</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Laurent SODINI, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P361 « Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs » votée au budget primitif 2015 pour 69 517 918 €, un montant de 100 000 € au titre de l'opération P361O002 « assistance et études relatives au service TER » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 6 janvier 2015
et de la réception en Préfecture le 6 janvier 2015.
Identifiant : 014-231400011-20141219-19155-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-660

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Moderniser le réseau routier (P364)
Titre	<i>Convention de partenariat routier CRBN/CG61</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Laurent SODINI, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :

. avec le département de l'Orne, l'avenant n°4 à la convention relative à l'exécution du volet transport de la convention de partenariat entre la Région Basse-Normandie et le Département de l'Orne, joint en annexe,

. tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 6 janvier 2015
et de la réception en Préfecture le 6 janvier 2015.
Identifiant : 014-231400011-20141219-18400-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-661

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les activités maritimes (P220)
Titre	<i>SNSM - Investissement 2015</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Laurent SODINI, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPART (pouvoir à Florence MAZIER),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « Développer les activités maritimes » de 212 750 €, votée en 2015, une tranche de 47 750 €, au titre de l'opération P220O004 « Sécurité maritime » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2015 de la Région, une subvention de 47 750 € à la Société Nationale des Sauveteurs en Mer pour les investissements de l'année 2015 dans les stations SNSM de Basse-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SNSM, la convention jointe en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 6 janvier 2015
et de la réception en Préfecture le 6 janvier 2015.
Identifiant : 014-231400011-20141219-18655-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-662

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les activités maritimes (P220)
Titre	<i>SPL Ouest Normandie Energies Marines - Participation 2015</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Laurent SODINI, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « Développer les activités maritimes » de 517 660 €, votée en 2015, une tranche de 401 813 € au titre de l'opération P220O005 « Energies Marines Renouvelables » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région, une subvention de 401 813 € à la SPL Ouest Normandie Energies Marines pour la réalisation des actions prévues dans la convention de prestation intégrée ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention de prestation intégrée au titre de l'année 2015, jointe en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 6 janvier 2015
et de la réception en Préfecture le 6 janvier 2015.
Identifiant : 014-231400011-20141219-18685-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-663

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Soutenir les activités nautiques (P221)
Titre	<i>Actions en faveur du nautisme - Dispositif Jeune talent, Skipper Bas-Normand</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Laurent SODINI, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPART (pouvoir à Florence MAZIER),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « Soutenir les activités nautiques » de 450 000 €, votée en 2015, une tranche de 100 000 €, au titre de l'opération P221O001 « Actions en faveur du nautisme » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, une subvention de 100 000 € à l'Association Voile Performance Manche pour le suivi du dispositif jeune talent Bas-Normand pour les années 2015 et 2016 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention jointe en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 6 janvier 2015
et de la réception en Préfecture le 6 janvier 2015.
Identifiant : 014-231400011-20141219-18719-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-664

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Soutenir les activités nautiques (P221)
Titre	<i>Actions en faveur du nautisme - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Laurent SODINI, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPART (pouvoir à Florence MAZIER),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « Soutenir les activités nautiques » de 575 000 €, votée en 2015, une tranche de 17 600 €, au titre de l'opération P221O001 « Actions en faveur du nautisme » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du budget 2015 de la Région, une subvention de 17 600 € à CCI Caen Normandie pour l'acquisition de pontons flottants modulaires ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention jointe en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 6 janvier 2015
et de la réception en Préfecture le 6 janvier 2015.
Identifiant : 014-231400011-20141219-18675-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14-12-665

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel (P340)
Titre	<i>Appel à projets 2014 du programme IDEM "Initiatives numériques des collectivités"</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Laurent SODINI, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P340 – Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel » de 1 166 756,49 €, votée en 2014, 32 109 € au titre de l'opération « P340O005 - Service Numérique aux citoyens» ;
- d'affecter sur l'AP « P340 – Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel » de 418 598,00 €, votée en 2014, 21 360 € au titre de l'opération « P340O005 - Service Numérique aux citoyens» ;
- d'attribuer sur le chapitre 935 du budget de la Région à :
 - la Communauté du Bocage Coutançais, une subvention d'un montant maximal de 11 830 € HT sur une base éligible de 33 800 € HT soit un taux d'intervention maximal de 35 % ;
 - la Mairie des Pieux, une subvention d'un montant maximal de 640 € HT sur une base éligible de 2 000 € HT soit un taux d'intervention maximal de 32 %
 - la communauté de communes de la Hague, une subvention d'un montant maximal de 10 000 € HT sur une base éligible de 20 000 € HT soit un taux d'intervention maximal de 50 % ;
 - Syndicat mixte Manche Numérique, une subvention d'un montant maximal de 9 639 € HT sur une base éligible de 19 278 € HT soit un taux d'intervention maximal de 50 %.
- d'attribuer sur le chapitre 905 du budget de la Région à :
 - la Communauté du Bocage Coutançais, une subvention d'un montant maximal de 15 000 € HT sur une base éligible plafond retenue de 30 000 € HT soit un taux d'intervention maximal de 50 % ;
 - la Mairie de Verson, une subvention d'un montant maximal de 5 000 € HT sur une base éligible de 10 000 € HT soit un taux d'intervention maximal de 50 % ;
 - la Mairie des Pieux, une subvention d'un montant maximal de 1 360 € HT sur une base éligible de 2 720 € HT soit un taux d'intervention maximal de 50 % .
- d'autoriser le Président à signer :
 - les conventions types jointes en Annexe 1 et 2 ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14-12-666

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation (P341)
Titre	<i>Chèque conseil Communotic au profit du groupe FIM (Groupement interconsulaire de la Manche)</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Laurent SODINI, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P341 « Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation de

266 971,50 € votée en 2014, un montant de 4 830 € au titre de l'opération P341O002 « Numérique au service de la formation » ;

- d'attribuer au groupe FIM (groupement interconsulaire de la Manche), sur le chapitre 935 du budget de la Région, une subvention d'un montant maximal de 4 830 € TTC, sur une base éligible de 9 660 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 50 %.
- d'autoriser le Président à signer la convention avec le groupe FIM, jointe en annexe.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-19056-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-667

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Favoriser l'accès à la santé (P310)
Titre	<i>DEMOGRAPHIE MEDICALE - Indemnisation des étudiants stagiaires de médecine générale de second cycle pour l'année universitaire 2014/2015, inscrits à la faculté de médecine de Caen et convention Régionale de mise en oeuvre du dispositif d'aide pour les années universitaires 2014 et 2015</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Laurent SODINI, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPART (pouvoir à Florence MAZIER),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P310 « Favoriser l'accès à la santé » de 210 000 €, votée en 2014, un montant de 15 000 € au titre de l'opération P310O003 « démographie médicale » ;
- d'attribuer sur le chapitre 934 du budget 2014 de la Région, un montant de subvention forfaitaire de 200 €, versée au vu de l'attestation de stage fournie par l'Université de Caen, pour chaque étudiant de médecine générale de second cycle inscrit à la Faculté de médecine de Caen pour l'année universitaire 2014-2015, et cité conformément à l'annexe jointe.
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers,
- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention relative à la mise en œuvre d'un dispositif d'aide lors des stages ambulatoires de médecine générale effectués dans les PSLA ou dans les zones d'implantation prioritaires, présenté en annexe.
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-19256-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-668

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Accompagner les familles et les lycéens (P130)
Titre	<i>Politique éducative - Aides individuelles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Laurent SODINI, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P130 « accompagner les familles des lycéens » de 1 427 342 € votée en 2015, un montant de 8 150,04 € au titre de l'opération P130O003 Fonds social.

- d'attribuer sur le chapitre 932 du budget de la Région 6 subventions de fonctionnement au titre du Fonds Social Régional, d'un montant total de 8 150,04 € conformément à l'annexe 1.

- d'autoriser :

. l'émission d'un ordre de reversement d'un montant de 225,00 € à l'encontre du LEGT Paul Cornu à LISIEUX, correspondant à un trop perçu attribué dans le cadre du Fonds Social Régional lors de la Commission Permanente du 26 septembre 2014.

. le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-19350-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-669

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Assurer le fonctionnement des lycées (P131)
Titre	<i>Fonds Commun du Service d'Hébergement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Laurent SODINI, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer 5 subventions d'un montant de 11 700 € conformément au tableau figurant en annexe 1,

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 19 décembre 2014, le lycée La Roquette de Coutances a dû procéder en urgence à l'acquisition de la parmentière pour assurer le bon fonctionnement de son service du restaurant scolaire.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-19351-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-670

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Assurer le fonctionnement des lycées (P131)
Titre	<i>Donner aux Lycées les moyens de fonctionner</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Laurent SODINI, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P131 « Assurer le fonctionnement des lycées » de 15 325 000 €, votée en 2015, un montant de 46 800 € au titre de l'opération P131 O002 Aides lycées publics ;

- d'affecter sur l'AE P131 « Assurer le fonctionnement des lycées » de 33 402 695 €, votée en 2015,

- un montant de 20 455 439 € (DGF 2015 + DERP 2015) au titre de l'opération P131 O002 Aides lycées publics ;
- un montant de 12 367 965 € au titre de l'opération P131 O001 Aides lycées privés.

a) Aides aux lycées publics

- au titre des dotations de fonctionnement
 - d'attribuer un complément de dotation de fonctionnement d'un montant de 16 848 € pour l'année 2015 au lycée Albert Sorel à Honfleur.
- au titre des équipements pédagogiques et premiers équipements
 - d'attribuer 1 subvention d'un montant de total de 31 800 € (annexe 1)
 - de proposer au Préfet de Région, la désaffectation de biens et de matériels pédagogiques pour vente, pour un montant total estimé à 12 000 €, le Conseil d'Administration de ces établissements s'étant prononcé favorablement (annexe 2).
- au titre du service général
 - d'attribuer 1 subvention d'un montant total de 15 000 € (annexe 3).
- au titre des conventions d'hébergement entre établissements
 - d'autoriser le Président à signer la convention avec le Conseil Général de l'Orne pour la fourniture des repas des élèves demi-pensionnaires et commensaux du collège Jean Rostand d'Argentan par le Lycée Gabriel d'Argentan jusqu'au 31 août 2017 (annexe 4),
 - d'autoriser le Président à signer les deux conventions d'hébergement entre le lycée Gabriel d'Argentan et le Lycée Mezeray à Argentan,
 - d'autoriser le Président à signer la convention d'hébergement entre le lycée Jean Mermoz à Vire et le Lycée Marie Curie à Vire.
- au titre de la gestion du patrimoine régional
 - d'approuver les termes de la convention de gestion de la cité mixte Robert de Mortain à Mortain avec le Département de la Manche (annexe 5),
 - d'autoriser le Président à signer la dite convention.
- au titre de la tarification de la restauration et de l'hébergement
 - d'appliquer, à la demande du lycée La Roquette à Coutances, un tarif « forfait 4 jours » au montant de 468 € à compter du 1^{er} janvier 2015,
 - de fixer, pour 2015, pour le lycée Victor Hugo à Caen, le « forfait 5 jours et petits déjeuners » au montant de 733,90 € et le tarif « interne externé USOM » au montant de 535,88 €,
 - de créer un tarif « forfait 4 jours » au montant de 468 € pour le lycée Paul Cornu de Lisieux, à compter du 1^{er} janvier 2015,
 - de créer un tarif « ticket » au montant de 3,70 € pour le lycée agricole d'Alençon-Sées, à compter du 1^{er} janvier 2015.

b) Aides aux lycées privés

- d'attribuer, au titre des dépenses de fonctionnement pédagogique de l'externat des établissements privés, 50 subventions de fonctionnement, d'un montant total de 6 141 476 €, détaillées dans l'annexe 6,
 - d'attribuer, au titre des dépenses de rémunérations des personnels techniques des établissements privés, 50 subventions de fonctionnement, d'un montant total de 6 226 489 €, détaillées dans l'annexe 7,
- d'imputer ces montants au chapitre 932 pour le fonctionnement et 902 pour

l'investissement du budget 2014 de la Région,

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 22 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 22 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-19349-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-671

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer les projets d'investissements avec les établissements d'enseignement supérieur (P142)
Titre	<i>CPER 2007-2013: Construction du Pôle de Formation de Recherche en Santé</i> <i>Compte de Tiers 2014</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Laurent SODINI, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 902 du budget 2014 de la Région, une subvention d'un montant de 14 780 000 €, à l'Etat au titre de la participation régionale pour l'opération « reconstruction de l'UFR de médecine : pôle formation santé » ;
- d'émettre un titre de recettes de 14 780 000 €, au chapitre 4582004 dans le cadre de la procédure pour le compte de tiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 22 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 22 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-18667-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-672

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Contribuer au fonctionnement des écoles et instituts de formations sanitaires et sociales (P171)
Titre	<i>Dotations de fonctionnement 2015 des instituts de formations sanitaires et sociales</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Laurent SODINI, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P171 « Contribuer au fonctionnement des formations sanitaires et sociales » de 19 509 716 €, votée en 2014, un montant de 9 720 372 € au titre de l'opération P171 O001 Aides aux établissements des formations sanitaires et sociales ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région des subventions pour un montant total de 9 720 372 € conformément à l'annexe 1. Ce montant sera versé mensuellement du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015 et jusqu'à la fixation définitive de la subvention accordée pour 2015 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-18970-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14-12-730

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Maintenir et entretenir le patrimoine des lycées (P102)
Titre	<i>Gestion du patrimoine des lycées - Echange de parcelle avec l'EPLEFPA de Coutances</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Laurent SODINI, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER), Pierre MOURARET (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de donner mandat au Président pour conduire le processus d'échange de parcelles avec l'EPLEFPA de Coutances, pour la réalisation d'une unité de méthanisation, dans le respect des réglementations en vigueur,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-20526-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-673

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE (P053)
Titre	<i>Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Laurent SODINI, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER), Pierre MOURARET (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P053 – Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE » de 1 785 500 €, votée en 2015, un montant total de 38 000 €, dont

- 3 000 € au titre de l'opération « P053O001 – Cité des Métiers »,

- 35 000 € au titre de l'opération « P053O004 - Partenariat avec les branches professionnelles » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région, les subventions suivantes :

- 3 000 € à l'association Carrières Formation Centre Manche, au titre de la Cité des Métiers,

- 35 000 € à Entreprendre pour Apprendre Basse-Normandie, au titre du partenariat avec les branches professionnelles ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 6 janvier 2015
et de la réception en Préfecture le 6 janvier 2015.
Identifiant : 014-231400011-20141219-19417-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-674

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer et structurer le sport en région (P321)
Titre	<i>Aide au Centre Sportif de Normandie</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Laurent SODINI, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER), Pierre MOURARET (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 "Développer et structurer le sport en Région" de 3 573 000 €

votée en 2015, un montant de 183 000 € au titre de l'opération P321O002 "aide au Centre Sportif de Normandie" ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2015 de la Région, une subvention au Centre Sportif de Normandie pour un montant de 183 000 €;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- acompte de 60 % à la signature de la convention,
- versement du solde sur présentation des comptes annuels 2014.

- d'approuver la convention jointe en annexe. La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans un délai de trois mois, à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature, sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-19240-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-675

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer et structurer le sport en région (P321)
Titre	<i>Aide à l'organisation d'événements sportifs</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Laurent SODINI, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPART (pouvoir à Florence MAZIER), Pierre MOURARET (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 "Développer et structurer le sport en Région" de 3 073 000 €

votée en 2015, un montant de 36 000 € au titre de l'opération P321O001 "aide à l'organisation d'événements sportifs" ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2015 de la Région, des subventions pour un montant total de 36 000 € conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-19209-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-676

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Faciliter la mobilité à l'international (P332)
Titre	<i>Aide à la mobilité via les structures - Bourses Individuelles et collectives à la mobilité</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Laurent SODINI, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER), Pierre MOURARET (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P322 - Développer une politique d'accompagnement et d'engagement de la jeunesse » de 165 000 € votée en 2015, un montant de 18 250 € euros au titre de l'opération P322O003 Mobilité Internationale des Jeunes hors temps scolaire.

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2015 de la Région, les subventions suivantes, au titre de la Mobilité Internationale des Jeunes hors temps scolaire, pour un montant total de 18 250 €, réparti comme suit :

- 1 000 € à l'association MJC le Rond Point à l'Aigle, dans le cadre du Service Volontaire Européen (SVE) ;
- 4 000 € à l'association le CITIM à Caen, dans le cadre du Service Volontaire Européen ;
- 500 € à la MJC Bertrand le Chevrel à Vire, dans le cadre du Service Volontaire Européen ;
- 5 000 € à l'association AVRIL à Saint Pierre de Coutances, dans le cadre du co-financement de la Formation européenne des encadrants de jeunesse du Programme européen Erasmus+ *Jeunesse* ;
- 6 000 € à la Ligue de l'Enseignement de la Manche à Saint Lo dans le cadre du co-financement de l'Echange de jeunes européens du Programme européen Erasmus+ *Jeunesse* ;
- 750 € à la MJC Bertrand le Chevrel à Vire, dans le cadre du co-financement de l'Echange de jeunes européens du Programme européen Erasmus+ *Jeunesse* ;
- 1 000 € à Rebecca REQUIER, dans le cadre de la Bourse de Solidarité Internationale.

- de déroger au principe d'antériorité pour les dossiers suivants :

- Association MJC Le Rond Point à l'Aigle dans le cadre du Service Volontaire Européen pour 2 jeunes ;
- Association MJC Bertrand Le Chevrel à Vire, dans le cadre du Service Volontaire Européen, pour 1 jeune ;
- Association le CITIM à Caen, dans le cadre du Service Volontaire Européen pour 4 jeunes.
- Association AVRIL à Saint Pierre de Coutances pour la Formation européenne de 25 encadrants de jeunesse ;
- La Ligue de l'Enseignement de la Manche, pour deux échanges de jeunes européens, soit 48 jeunes ;
- La MJC Bertrand Le Chevrel à Vire, pour l'envoi de 5 jeunes pour participer à un échange de jeunes européens en Allemagne.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-677

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Soutenir la vie associative et le bénévolat (P323)
Titre	<i>Fonds régional d'aide à la vie associative et aux initiatives bénévoles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Laurent SODINI, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPART (pouvoir à Florence MAZIER), Pierre MOURARET (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 "Soutenir la vie associative et le bénévolat" de 223 500 € votée en

2015, un montant de 500 € au titre de l'opération P323O001 "Fonds régional d'aide à la vie associative et aux initiatives bénévoles" ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2015 de la Région, une subvention de 500 € à l'association Nationale des Visiteurs de Prison – délégation interrégionale.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-18882-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14-12-678

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer une politique d'accompagnement et d'engagement de la jeunesse (P322)
Titre	<i>Cart'@too : Outil des loisirs éducatifs et des initiatives</i> <i>Animations collectives - information et dialogue avec les jeunes</i> <i>Avenant TER et remboursement exceptionnel</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Laurent SODINI, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER), Pierre MOURARET (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2015 de la Région, la subvention suivante, au titre de la Cart'@too :

Opération : outil des loisirs éducatifs et des initiatives.

- 120 € au Centre Régional des Arts du Cirque de Cherbourg (Trésorerie de Cherbourg-Octeville).

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant en annexe qui prolonge la convention de partenariat Cart'@too jusqu'au 30 septembre 2015 ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-19219-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14-12-679

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer une politique d'accompagnement et d'engagement de la jeunesse (P322)
Titre	<i>Cart'@too : Outil des loisirs éducatifs et des initiatives Animations collectives - information et dialogue avec les jeunes</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Laurent SODINI, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER), Pierre MOURARET (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur :

- l'AE P322 « Développer une politique d'accompagnement et d'engagement de la jeunesse » de 220 000 € votée en 2015, un montant de 3 000 € au titre de l'opération P322O001 « L'animation collective Cart'@too, la citoyenneté et l'information des jeunes » ;
- l'AE PO91 «Faciliter l'accès à la culture pour tous» de 622 795 € votée en 2015, un montant de 3 000 €, au titre de l'opération PO91O003 « Education artistique et culturelle » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2015 de la Région, les subventions suivantes au titre des opérations :

P322O001 « L'animation collective Cart'@too, la citoyenneté et l'information des jeunes » :

- 3 000 € à l'association CEMEA de Basse-Normandie.

PO91O003 « Education artistique et culturelle » :

- 3 000 € à l'association CEMEA de Basse-Normandie.

P322O002 « Cart'@too - Outil des loisirs éducatifs et des initiatives » :

- 1 000 € à l'association Bumblebee's Production,
- 400 € à l'association Caen Etudiants Caen.

- de déroger au principe d'antériorité pour les dossiers suivants :

- l'association Bumblebee's Production pour la création d'une chaîne youtube à la rentrée universitaire 2014-2015 ;
- l'association Caen Etudiants Club pour l'accueil de joueurs Litوانيens lors du tournoi de Sambo organisé le 15 novembre 2014.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14-12-680

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer une politique d'accompagnement et d'engagement de la jeunesse (P322)
Titre	<i>Cart'@too : Outil des loisirs éducatifs et des initiatives L'animation collective Cart'@too, la citoyenneté et l'information des jeunes Assises Régionales de la Jeunesse</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Laurent SODINI, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER), Pierre MOURARET (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2015 de la Région, le montant suivant, au titre de la Cart'@too :

P322O002 « Cart'@too - Outil des loisirs éducatifs et des initiatives » : 3 810,36 € à la société Le Messageur de Cherbourg Octeville.

- de déroger au principe d'antériorité pour la prestation suivante :

- la société Le Messageur de Cherbourg Octeville pour la transcription simultanée de la parole pour l'accessibilité des personnes sourdes et malentendantes ainsi que la sonorisation dans le cadre des assises régionales de la Jeunesse organisées du 13 au 15 novembre 2014 à Houlgate.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-19899-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14-12-681

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture (P090)
Titre	<i>Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Laurent SODINI, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPART (pouvoir à Florence MAZIER), Pierre MOURARET (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AEPO90 «Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture» de 6 205 940 € votée en 2015, les montants suivants :

- 64 000 € au titre de l'opération PO90O001 «Art Contemporain»,
- 400 000 € au titre de l'opération PO90O004 «Réseaux Cinéma et Audiovisuel»,
- 1 500 000 € au titre de l'opération PO90O005 «Réseaux Livre et Lecture»,
- 84 000 € au titre de l'opération PO90O007 «Réseaux Spectacle Vivant» ;

• d'attribuer, pour un montant total de 2 048 000 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, les subventions figurant en annexe 1 ;

• d'autoriser le Président à signer :

- la convention globale d'exploitation entre la Région Basse-Normandie et l'Institut Mémoires de l'Edition Contemporaine pour 2015 (annexe 2),

- les conventions relatives aux aides accordées (annexe 1) sur la base du document type en annexe 3, en vertu de l'alinéa 3 de l'article 5-1 «Règles générales» du règlement des subventions qui prévoit «qu'à titre dérogatoire, une décision attribuant, sur un même programme, à une multiplicité de bénéficiaires, des subventions affectées à des opérations ou projets de même nature, et versées selon les mêmes modalités, un seul exemplaire de convention pourra être annexé au rapport»,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-19329-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14-12-682

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles (P093)
Titre	<i>Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles Faciliter l'accès à la culture pour tous</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Laurent SODINI, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER), Pierre MOURARET (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

A/ • d'affecter sur l'AEPO93 «Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles» de 6 757 041 € votée en 2015, les montants suivants :

- 337 500 € au titre de l'opération PO93O007 «Musique création diffusion» ;
- 15 261 € au titre de l'opération PO93O009 «Vie littéraire création diffusion» ;
- 20 000 € au titre de l'opération PO93O011 «Arts et musées création diffusion» ;
- 3 000 € au titre de l'opération PO93O013 «Pluridisciplines création diffusion» ;
- 10 000 € au titre de l'opération PO93O016 «Actions à l'international» ;
- d'affecter sur l'AEPO91 «Faciliter l'accès à la culture pour tous» de 622 795 € votée en 2015, une somme de 15 000 € sur l'opération PO91O003 «Education artistique et culturelle» ;
- d'attribuer, pour un montant total de 400 761 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, les subventions figurant en annexe 1 ;

B/ • d'affecter sur l'APPO93 «Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles» de 3 335 000 € votée en 2015, les montants suivants :

- 34 837.90 € au titre de l'opération PO93O009 «Vie littéraire création diffusion» ;
- d'attribuer, pour un montant total de 34 837.90 € sur le chapitre 903 du budget de la Région, les subventions figurant en annexe 1 ;
- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires visé selon le cas, par l'expert-comptable, le comptable public, le Maire ou le Président ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers de la Communauté de Communes d'Avranches Mont-Saint-Michel et de l'Intercom du bassin de Villedieu ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention de coopération cinématographique et audiovisuelle 2014-2016 établie entre l'État (Ministère de la culture et de la communication – Préfecture de région de Basse-Normandie - Direction régionale des affaires culturelles de Basse-Normandie), le Centre national du cinéma et de l'image animée et la Région Basse-Normandie ainsi que la convention d'application financière 2014 correspondante (annexes 2 et 3) ;
 - l'avenant n° 3 à la convention-cadre de partenariat 2011-2014 entre la Région Basse-Normandie et l'Association Les Amis de Pontigny-Cerisy (annexe 4) ;
 - les conventions relatives aux aides accordées (annexe 1) sur la base des documents types en annexes 5 et 6, en vertu de l'alinéa 3 de l'article 5-1 «Règles générales» du règlement des subventions qui prévoit «qu'à titre dérogatoire, une décision attribuant, sur un même programme, à une multiplicité de bénéficiaires, des subventions affectées à des opérations ou projets de même nature, et versées selon les mêmes modalités, un seul exemplaire de convention pourra être annexé au rapport» ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-19334-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-683

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Etudier et valoriser le patrimoine culturel régional (P110)
Titre	<i>Valorisation du patrimoine culturel : FRAM - FRAR 2014</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Laurent SODINI, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPART (pouvoir à Florence MAZIER), Pierre MOURARET (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer, sur le chapitre 903 du budget de la Région, des subventions pour un montant total de 45 084,20 € comme indiqué dans les annexes 1 et 2 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur :

- . proposition du service technique de contrôle ;
- . ou présentation des factures acquittées par les fournisseurs pour les subventions accordées aux associations,
- . ou sur présentation d'un état liquidatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandatements) précisant la date ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public, le Maire ou le Président pour les subventions accordées aux Collectivités locales ;

- de déroger à l'Article 12-1 du Règlement des subventions régionales en ne limitant pas le nombre d'acomptes ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil régional pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 6 janvier 2015
et de la réception en Préfecture le 6 janvier 2015.
Identifiant : 014-231400011-20141219-19221-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-684

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Etudier et valoriser le patrimoine culturel régional (P110)
Titre	<i>Valorisation du patrimoine culturel : Intervention</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Laurent SODINI, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER), Pierre MOURARET (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement de 1 036 156 €, votée au budget primitif 2015 au titre du programme P110 « Etudier et valoriser le patrimoine culturel », une tranche de 866 100 € au titre de l'opération P110O002 « valoriser le patrimoine culturel : Interventions » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, une subvention de 866 100 € comme indiqué dans l'annexe 1 ;

- de déroger à l'article 10.2 du règlement des subventions régionales adopté au cours de l'assemblée plénière du 26 juin 2014 : la production des comptes de l'année n-1 étant impossible (création effective de l'EPCC au 1^{er} janvier 2015) ;

- la convention sera signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les 3 mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision, et notamment la convention jointe en annexe 2.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 6 janvier 2015
et de la réception en Préfecture le 6 janvier 2015.
Identifiant : 014-231400011-20141219-19235-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14-12-685

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux (P330)
Titre	<i>Droits de l'Homme-Partenaires stratégiques-Soutien aux acteurs régionaux-Zone Amérique du Nord-Zone Asie de l'Est-Zone Océan Indien</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Laurent SODINI, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER), Pierre MOURARET (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de prendre en charge aux frais réels les frais d'hébergement, de restauration, de

déplacement et d'interprétariat liés à la mission institutionnelle au Canada du 29 octobre 2014 au 5 novembre 2014 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-18760-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-686

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>SAS LEMOINE France - investissements productifs permettant la création d'un site industriel à Caligny - avenant de prorogation</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Laurent SODINI, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER), Pierre MOURARET (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :
 - l'avenant n°1 à la convention financière, jointe en annexe, prorogeant l'opération portée par la SAS Lemoine (création d'un site industriel à Caligny) de 6 mois, et retenant le 30 juin 2015 comme date de fin d'opération (les dépenses devant être acquittées au plus tard le 30 septembre 2015) ;
 - tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-20466-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-687

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Communauté d'Agglomération Caen La Mer - SMART Normandy - Pass incity (pass commerce/pass tourisme)</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Laurent SODINI, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER), Pierre MOURARET (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 1 830 904€, votée en 2014, un montant de 58 762 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;
- d'attribuer à la Communauté d'Agglomération CAEN LA MER, sur le chapitre 900 du budget 2014 de la Région, pour SMART NORMANDY – PASS INCITY (pass commerce / pass tourisme), une subvention d'investissement d'un montant maximal de 58 762 € , sur une base éligible de 186 875 € HT avec un taux d'intervention maximal de 31,45 % ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 12 janvier 2015
et de la réception en Préfecture le 12 janvier 2015.
Identifiant : 014-231400011-20141219-16526-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-688

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Avenant - GCS Télésanté Basse Normandie - Domoplaies</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Laurent SODINI, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER), Pierre MOURARET (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :

-l'avenant n° 2 joint modifiant la date de fin de l'opération Domoplaies portée par le GCS TELESANTE BASSE-NORMANDIE qui est ainsi prorogée de 9 mois, soit jusqu'au 30 septembre 2015 ;

- tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-18728-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14-12-689

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Avenant - Région de Basse Normandie - Production groupée d'une orthophotographie régionale sur l'ensemble du territoire bas-normand</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Laurent SODINI, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER), Pierre MOURARET (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :
- la note relative à l'engagement de la Direction de l'Aménagement du Territoire et des Transitions Energétiques ci-joint modifiant la date de fin de l'opération portée par la Région qui est ainsi prorogée de 12 mois, soit jusqu'au 31 mars 2015 ;
- tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 12 janvier 2015
et de la réception en Préfecture le 12 janvier 2015.
Identifiant : 014-231400011-20141219-18958-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-690

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Avenant n°2 à la convention de financement porté par le Syndicat mixte Manche Numérique pour la réalisation du projet ' pose de fourreaux en coordination de maîtrise d'ouvrage (travaux = fourreaux) '</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Laurent SODINI, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER), Pierre MOURARET (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désaffecter sur l'APSUB 2011 Subvention Globale de 7 500 005,00 € votée en 2011 un montant de 1 378 636,40 € au titre du dossier 11YAFEDERI Subvention Globale FEDER Invest AP ;

- d'autoriser le Président :

- à modifier le plan de financement suivant :

BUDGET RÉAJUSTÉ PAR LE BÉNÉFICIAIRE :

DEPENSES coût réel supporté (€)		RESSOURCES (€)		
Pose de fourreaux	4 267 215,0 0	FEDER	1 039 416,0 0	24,36 %
		Conseil Régional	1 289 331,0 0	30,21 %
		Maitre d'ouvrage public	1 938 468,0 0	45,43 %
TOTAL	4 267 215,0 0	TOTAL	4 267 215,0 0	100,00 %

- à signer :

- ° l'avenant n° 2 modificatif à la convention de financement portée par le Syndicat Mixte Manche Numérique,
- ° tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-19880-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-691

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Avenant - GCS Télésanté Basse Normandie - Observatoire Régional des Urgences</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Laurent SODINI, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER), Pierre MOURARET (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 2 ci-joint modifiant la date de fin de l'opération Observatoire Régional des Urgences portée par le GCS TELESANTE BASSE-NORMANDIE qui est ainsi prorogée de 9 mois, soit jusqu'au 30 septembre 2014 ;
- tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-18725-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-692

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Office de Tourisme du Pays d'Alençon - Mobiliser, animer, et soutenir un réseau d'acteurs autour d'une offre touristique solidaire et à destination des familles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Laurent SODINI, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER), Pierre MOURARET (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 218 340,00 €, votée en 2014, un montant de 25 486,50 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;
- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2014 de la Région, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 25 486,50 € à l'Office de Tourisme du Pays d'Alençon, pour mobiliser, animer et soutenir un réseau d'acteurs autour d'une offre touristique solidaire et à destination des familles, sur une base éligible de 50 973,00 € TTC, avec un taux d'intervention maximal de 50,00 % ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-15661-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-693

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs - Etude circuits courts</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Laurent SODINI, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER), Pierre MOURARET (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 088 340 €, votée en 2014, un montant de 11 434 € au titre de l'opération

« P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer à l'Association du Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs (PAPAO), sur le chapitre 930 du budget 2014 de la Région, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 11 434 €, sur une base éligible de 22 868 € avec un taux d'intervention maximal de 50 %, pour la réalisation d'une étude de circuits courts ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 12 janvier 2015
et de la réception en Préfecture le 12 janvier 2015.
Identifiant : 014-231400011-20141219-16797-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-694

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Communauté de Communes Avranches-Mont-Saint-Michel - Création d'un complexe équin à vocation touristique et économique (aménagements de pistes à Dragey-Ronthon)</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Laurent SODINI, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER), Pierre MOURARET (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- D'affecter sur l'AP « P333-Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens » de 1 830 904 € votée en 2014, un montant de 140 000,00 € au titre de l'opération « P3330001- Subvention globale » ;
- D'attribuer à la Communauté de Communes Avranches-Mont-Saint-Michel sur le chapitre 900 du budget de la Région, pour la création d'un complexe équin à vocation touristique et économique (aménagements de pistes à Dragey-Ronthon) une subvention d'investissement d'un montant maximal de 140 000,00 €, sur une base éligible de 2 804 672,16 € avec un taux maximal d'intervention de 5,0 % ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-16239-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-695

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Pays d'Auge Expansion - avenant à la création d'un itinéraire équestre 2013-2014</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Laurent SODINI, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER), Pierre MOURARET (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, Mme GAUGAIN ne prenant pas part au vote,

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n°1 à la convention financière, jointe en annexe, prorogeant l'opération portée par Le Pays d'Auge Expansion (Création d'un itinéraire équestre) de 6 mois et retenant le 30 juin 2015 comme date de fin d'opération.
- tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-20498-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-696

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Intercom séverine - avenant</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Laurent SODINI, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER), Pierre MOURARET (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n°1 à la convention financière, jointe en annexe, prorogeant l'opération portée par l'Intercom Séverine (Aménagement du pôle touristique à Saint-Sever-Calvados) de 6 mois et retenant le 30 juin 2015 comme date de fin d'opération.
- tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-20499-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-697

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>CDC Pays d'Andaine - Circuit d'interprétation de la Tour Bonvouloir</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Laurent SODINI, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER), Pierre MOURARET (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- D'affecter sur l'AP « P333-Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens » de 1 830 904 € votée en 2014, un montant de 18 546,00 € au titre de l'opération

- « P3330oo1- Subvention globale » ;
- D'attribuer à la Communauté de Communes du Pays d'Andaine sur le chapitre 900 du budget de la Région, pour la création d'un circuit d'interprétation de la Tour de Bonvouloir une subvention d'investissement d'un montant maximal de 18 546,00 €, sur une base éligible de 64 128,40 € avec un taux maximal d'intervention de 28,92% ;
 - d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-16798-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-698

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Transfert de la subvention accordée à la SAEM Flers à l'Office Public de l'Habitat de l'Orne</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Laurent SODINI, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER), Pierre MOURARET (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de transférer la subvention FEDER de 196 759,15 € accordée à la SAEM Flers lors de la Commission Permanente du 16 décembre 2011 (délibération n°11-911) pour la réhabilitation énergétique de 48 logements sociaux collectifs à Flers vers l'Office Public de l'Habitat de l'Orne;

- de m'autoriser à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-18653-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14-12-699

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Association Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de l'Orne (CAUE 61) - Conseil en Energie Partagé 2008-2010 - réajustement du plan de financement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Laurent SODINI, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER), Pierre MOURARET (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• de valider le nouveau plan de financement relatif à l'Association Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de l'Orne (CAUE 61) pour la réalisation d'une opération de Conseil en Energie Partagé (CEP):

DEPENSES TTC (€)		RESSOURCES (€)		
frais de personnel	105 728,00	FEDER	39 439,94	22,00%
charges directes	5 403,60	ADEME Région	44 086,45	24,59%
frais généraux	68 139,79	Commune de Céaucé	6 096,00	3,40%
		Commune de Putanges Pont Ecrepin	4 404,00	2,46%
		Commune de la Ferté Macé	19 425,32	10,84%
		Commune de Saint Jouin de Bavou	1 056,85	0,59%
		Commune de Saint Christophe Le Jajolet	1 339,82	0,75%
		Commune du Fontenai sur Orne	928,04	0,52%
		Commune de Saint Mard de Réno	874,36	0,49%
		Commune de Crulai	1 865,83	1,04%
		CDC Moulins la Marche	1 575,05	0,88%
		CDC du Merlerault	3 818,49	2,13%
		Commune Le Mele sur Sarthe	1 568,99	0,88%
		Commune de Messei	3 911,38	2,18%
		autofinancement	48 880,87	27,27%
TOTAL	179 271,39	TOTAL	179 271,39	100,00%

• d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-18651-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-700

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Région Basse-Normandie - Programme d'animation et de communication FEDER 2011-2014</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Laurent SODINI, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER), Pierre MOURARET (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'allouer un montant FEDER de 51 510,67 € à la Région Basse-Normandie pour la réalisation du programme d'animation et de communication FEDER 20011-2014 (mesure 52) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-18631-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14-12-701

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Installation, transmission et emploi agricole - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Laurent SODINI, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER), Pierre MOURARET (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE «P040-Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 5 207 000 €, votée en 2015, un montant de 160 000 € au titre de l'opération « P040O007-Installation-transmission et emploi agricole » ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région, la rémunération et la protection sociale de stagiaires qui engageront un contrat de parrainage en 2015, dans les conditions prévues au titre VI du livre IX du Code du Travail, pour un montant total de 160 000 €, réparti comme suit :
 - 130 000 € pour la part liée à la rémunération directe des stagiaires de Basse-Normandie ;
 - 20 000 € pour les charges sociales des stagiaires issus des départements du Calvados et de la Manche, par l'intermédiaire de la MSA des Côtes normandes ;
 - 10 000 € pour les charges sociales des stagiaires issus du département de l'Orne, par l'intermédiaire de la MSA de la Mayenne ;
- de prendre en charge la rémunération et la protection sociale et accident du travail des 4 stagiaires bénéficiaires d'un contrat de parrainage, conformément aux annexes 1 et 2 jointes, pour une durée totale de 7 280 heures et un montant indicatif de 36 271,32 € ;
- d'accepter les contrats de transmission, présentés en annexe 3 jointe, ces dossiers faisant l'objet d'une convention avec la Région Basse-Normandie ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-19034-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-702

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Connaissance et conseil - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Laurent SODINI, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER), Pierre MOURARET (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d' affecter sur l'AE «P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables» de 5 207 000 €, votée en 2015, un montant de 9 492,32 €, pour l'opération «P040O026 – Connaissance et conseil» ;
- d' attribuer sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région, au titre de l'opération «P040O026 – Connaissance et conseil», les subventions suivantes :
 - 9 492,32 € à divers bénéficiaires pour les dossiers de chèque conseil agricole présentés en annexe 1 jointe ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les chèques conseil agricole :
 - le versement de l'aide sera effectué sur présentation des factures certifiées acquittées ;
 - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-18919-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-703

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Filière équine - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Laurent SODINI, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER), Pierre MOURARET (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver l'appel à projets 2015 « Actions en faveur du développement économique de la filière équine » joint en annexe 1,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de cette décision,

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-19148-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-704

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Qualité et Valorisation des productions agricoles, Promotion des Produits - Fonctionnement Soutien aux manifestations et animations locales de terroir agricoles et du secteur ressources marines - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Laurent SODINI, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER), Pierre MOURARET (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver le lancement de l'appel à projets 2015 «Qualité et valorisation des productions agricoles - Actions collectives - structuration des filières» joint en annexe 1 ;
- d'approuver le lancement de l'appel à projets 2015 pour le «Soutien aux manifestations et aux animations locales de terroir agricoles et du secteur ressources marines» joint en annexe 2 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-19038-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14-12-705

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Filières agricoles durables - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Laurent SODINI, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER), Pierre MOURARET (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de modifier une ligne de l'annexe 1 de la délibération CP 14-10-544 de la Commission

Permanente du 17 octobre 2014 conformément aux montants de subventions Région et FEADER présentés dans l'annexe 2 jointe ;

- d'autoriser l'ASP à modifier les attributions aux bénéficiaires conformément aux montants indiqués dans l'annexe 2 jointe ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n°1 à la convention 2013-AGRI-225 joint en annexe 1 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-18948-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-706

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Transformation des produits agricoles et de la mer - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER), Pierre MOURARET (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'annuler la subvention de 68 707,80 € (34 353,90 € Région / 34 353,90 € FEADER) attribuée par délibération n°10-347 de la Commission Permanente du 28 mai 2010 à la

SCEA DE LA HAIZERIE pour la création d'un atelier de fabrication, stockage et vente de glace à la ferme ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la décision de déchéance totale d'une aide de la Région Basse-Normandie et du FEADER, jointe en annexe 1 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-18834-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-707

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Coopération, innovation, études, expérimentation et stratégie - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPART (pouvoir à Florence MAZIER), Pierre MOURARET (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de modifier les projets n° 3, 5 et 9 de l'annexe 2 de la délibération n° CP 14-09-482 de la commission permanente du 26 septembre 2014 par l'annexe 1 jointe ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - l'avenant n°1 à la convention 2013-AGRI-244 avec la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie joint en annexe n°1 ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-18731-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-708

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
Titre	<i>Approbation d'un pacte de sauvegarde de la CAPAM</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS, Jean CHATELAIS, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER), Pierre MOURARET (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de prendre connaissance du pacte de soutien et de restructuration de la CAPAM présenté en annexe ;
- d'autoriser le président à signer :
 - ° le pacte de soutien et de restructuration de la CAPAM présenté en annexe,
 - ° tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 15 janvier 2015
et de la réception en Préfecture le 15 janvier 2015.
Identifiant : 014-231400011-20141219-20119-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-709

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
Titre	<i>Filière pêche - Sécurité Maritime - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS, Jean CHATELAIS, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER), Pierre MOURARET (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de modifier la délibération n°CP 14-04-228 de la Commission Permanente du 25/04/2014, le montant des dépenses prévisionnelles du programme d'actions 2014 de l'Institut Maritime de Prévention (IMP) ayant évolué comme suit (le montant de subvention reste inchangé) :

- 50 000 € attribués à l'Institut Maritime de Prévention (IMP) sur la base d'une assiette de dépenses prévisionnelles éligibles fixée à 70 020 € TTC ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n°1 à la convention 2014-PCM-38 avec l'OPBN joint en annexe 1 ;
- l'avenant n°1 à la convention 2014-PCM-16 avec l'IMP joint en annexe 2 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 15 janvier 2015
et de la réception en Préfecture le 15 janvier 2015.
Identifiant : 014-231400011-20141219-18837-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-710

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
Titre	<i>Filière Cultures Marines - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS, Jean CHATELAIS, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER), Pierre MOURARET (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n°1 à la convention 2014-PCM-42 avec le Comité Régional de la Conchyliculture joint en annexe ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 15 janvier 2015
et de la réception en Préfecture le 15 janvier 2015.
Identifiant : 014-231400011-20141219-18844-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-711

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
Titre	<i>Filière Cultures Marines - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER), Pierre MOURARET (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P240 - Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture

durables » de 1 200 000 €, votée en 2015, un montant de **106 468,00 €** au titre de l'opération « P240O003 - Filière cultures marines » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 909 du budget 2015 de la Région, les subventions d'un montant total de **106 468,00 €** aux cinq bénéficiaires figurant en annexe 1, au titre du soutien au développement d'une pêche et d'une aquaculture durables, conformément au règlement régional adopté en assemblée plénière du 24 avril 2014 : investissement en aquaculture ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention n° 2014-PCM-67 avec la SCEA LA BOUCHOT D'AGON pour des investissements aquacoles, jointe en annexe 2 ;
- la convention n° 2014-PCM-68 avec la SCEA MS PROD pour des investissements aquacoles, jointe en annexe 3 ;
- la convention n° 2014-PCM-69 avec la SCEA Les vergers ostréicoles de Normandie pour des investissements aquacoles, jointe en annexe 4 ;
- la convention n° 2014-PCM-70 avec l'EARL Landry pour des investissements aquacoles, jointe en annexe 5 ;
- la convention n° 2014-PCM-71 avec Denis LECOILLARD pour des investissements aquacoles, jointe en annexe 6 ;

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- l'avenant n°1 à la convention 2014-PCM-47 avec GMG Saumon de France et CNAM/Intechmer joint en annexe n° 7 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 15 janvier 2015
et de la réception en Préfecture le 15 janvier 2015.
Identifiant : 014-231400011-20141219-18849-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-712

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
Titre	<i>Etudes et Recherche - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER), Pierre MOURARET (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n°1 à la convention 2014-PCM-26 avec l'ARACT Basse-Normandie, ORE-KA INGENIERIE, les Chambres de Commerce et d'Industrie de Cherbourg et du Centre et Sud Manche et COPEPORT MAREE, joint en annexe 1 ;
- l'avenant n°2 à la convention 2013-PCM-38 avec l'OPBN, joint en annexe 2 ;
- l'avenant n°1 de la convention 2013-PCM-37 avec la SATMAR et l'Université de Caen Basse-Normandie, joint en annexe 3 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 15 janvier 2015
et de la réception en Préfecture le 15 janvier 2015.
Identifiant : 014-231400011-20141219-18858-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-713

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE (P053)
Titre	<i>Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPART (pouvoir à Florence MAZIER), Pierre MOURARET (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P053 – Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE » de 1 785 500 €, votée en 2015, un montant total de 6 837 €, dont :

- 2 000 € au titre de l'opération « P053O004 - Partenariat avec les branches professionnelles »,

- 4 837 € au titre de l'opération « P053O010 - Carte des formations » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région, les subventions suivantes :

- * au titre de la carte des formations :

- 4 837 € à l'EPLFPA de la Baie du Mont Saint Michel,

- * au titre du partenariat avec les branches professionnelles :

- 2 000 € au Cafés de l'Emploi et de la Formation Bas-Normands ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 6 janvier 2015
et de la réception en Préfecture le 6 janvier 2015.
Identifiant : 014-231400011-20141219-19297-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-714

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Améliorer les équipements pédagogiques des CFA (P052)
Titre	<i>Investissements pédagogiques</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPART (pouvoir à Florence MAZIER), Pierre MOURARET (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation de programme « P052 - Améliorer les équipements pédagogiques des CFA », de 1 165 000 €, votée pour 2015, un montant total de 21 759,20 € au titre de l'opération « P052O001 – Investissement pédagogique CFA » ;

- d'attribuer sur le chapitre 901 du budget 2015 de la Région, une subvention proportionnelle d'un montant total de 21 759,20 € sur la base du taux d'intervention détaillé en annexe 1 jointe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être versés au prorata de la réalisation, sur justificatifs dûment certifiés. Dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'accorder un délai de trois mois au bénéficiaire à compter de la date du courrier d'envoi de la convention, pour le retour de celle-ci dûment signée, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- d'autoriser le Président à signer :

- . la convention type jointe en annexe 2 ;
- . tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2015
et de la réception en Préfecture le 6 janvier 2015.
Identifiant : 014-231400011-20141219-19006-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-715

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner et équiper les apprentis (P050)
Titre	<i>Accompagner et équiper les apprentis</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPART (pouvoir à Florence MAZIER), Pierre MOURARET (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d' affecter sur l' autorisation d' engagement «P050 - Accompagner et équiper les apprentis», de 3 980 000 €, votée en 2015, un montant total de 2 067 358,25 € dont :

. 16 408,25 € au titre de l' opération « P0500002 - Aide aux apprentis FSA »,
. 950,00 € au titre de l' opération « P0500006 - Public en difficulté »,
. 2 050 000 € au titre de l' opération « P0500008 - @too apprentissage » ;

- d' attribuer sur le chapitre 931 du budget de la Région, les subventions suivantes :

. 16 408,25 € conformément à l' annexe 1 jointe, au titre de l' opération « P0500002 - Aide aux apprentis FSA », ces aides étant forfaitaires,

. 950,00 € à l'**organisme de formation « La Maison des Mots »** au titre de l' opération « P0500006 - Public en difficulté », cette aide étant forfaitaire ;

- de déroger au Règlement des subventions régionales concernant les modalités de paiement pour les aides versées au titre des opérations « P0500002 - Aide aux apprentis FSA », « P0500006 - Public en difficulté » :

. 100% de l' aide sera versé à la réception de la copie exécutoire de la délibération ;

- d' autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 6 janvier 2015
et de la réception en Préfecture le 6 janvier 2015.
Identifiant : 014-231400011-20141219-19007-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-716

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner le fonctionnement des CFA (P051)
Titre	<i>Première avance de fonctionnement des CFA pour 2015</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPART (pouvoir à Florence MAZIER), Pierre MOURARET (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P051 - Accompagner le fonctionnement des CFA » de 33 047 000 €, votée pour 2015, un montant de 13 071 882,80 € au titre de l'opération « P051O001 – Aide au fonctionnement des CFA » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région, une première avance pour le fonctionnement des CFA au titre de l'exercice 2015, pour un montant total de 13 071 882,80 €, réparti conformément à l'annexe 1 jointe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes, au titre de l'opération « P051O001 – Aide au fonctionnement des CFA » : 100 % de l'avance sera versé à la réception de la copie exécutoire de la délibération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 6 janvier 2015
et de la réception en Préfecture le 6 janvier 2015.
Identifiant : 014-231400011-20141219-18997-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-717

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Garantir les conditions de la formation (P163)
Titre	<i>PLIE du Cotentin, troisième forum régional Explor'emploi Explor'formation - 29 janvier 2015</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPART (pouvoir à Florence MAZIER), Pierre MOURARET (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P163 Garantir les conditions de la formation » de 3 214 000 € votée pour 2015, un montant de 23 500 € pour le troisième forum régional Explor'emploi Explor'formation ;

- de prendre en charge pour la société Précom, une prestation d'un montant maximum de 17 000 € ;

- de prendre en charge dans la limite de 6 500 € les frais liés à la logistique du stand Région et du Pôle conseil ;

- d'autoriser le Président à signer :

- . le protocole pour la mise en place du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Cotentin joint en annexe,

- . tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 6 janvier 2015
et de la réception en Préfecture le 6 janvier 2015.
Identifiant : 014-231400011-20141219-18738-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14-12-718

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Favoriser l'aide à l'emploi dans le milieu associatif (P161)
Titre	<i>Aide à l'emploi et à la pérennisation des emplois tremplins</i> <i>Accompagnement des emplois d'avenir</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPART (pouvoir à Florence MAZIER), Pierre MOURARET (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P161 Favoriser l'aide à l'emploi dans le milieu associatif » de 569 000 € votée pour 2015 un montant total de 90 400 € :

- . 10 000 € au titre de l'opération « P161O001 Aide à l'emploi »,
- . 80 400 € au titre de l'opération « P161O002 Accompagner les emplois d'avenir » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget 2015 de la Région les subventions suivantes :

- . 10 000 € au titre de l'opération « P161O001 Aide à l'emploi », répartis conformément à l'annexe jointe n° 1,

- . 80 400 € au titre de l'opération « P161O002 Accompagner les emplois d'avenir », répartis conformément à l'annexe jointe n° 2, et conformément aux modalités financières définies dans le règlement d'intervention du dispositif ;

- de déroger à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début du programme aidé, pour les associations qui ont signé le contrat de travail du salarié, entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la commission permanente ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- . au titre de l'accompagnement des emplois-tremplins, le versement se fera à la signature de la convention ;
- . au titre de l'accompagnement des emplois d'avenir, le versement se fera une fois par an à date anniversaire du contrat de travail du salarié embauché ; dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ; de déroger ainsi au règlement des subventions régionales ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- d'autoriser le Président à signer :

- . la convention-type jointe en annexe n° 3,
- . tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14-12-719

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Orienter et garantir un socle de compétences générales (P164)
Titre	<i>Espaces Locaux d'Activités Novatrices Espaces d'Orientation et d'Intégration Régionale Validation des Acquis de l'Expérience Orientation de publics spécifiques</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPART (pouvoir à Florence MAZIER), Pierre MOURARET (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement P164 « Orienter et garantir un socle de compétences générales » de 13 240 200 € votée pour 2015 un montant total de 974 153,96 € ventilé comme suit :

. 794 013,96 € au titre de l'opération P164O001 « ElanS »,

. 122 500 € au titre de l'opération P164O002 « Esp'OIR »,

. 57 640 € au titre de l'opération P164O007 « Validation des acquis de l'expérience » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région les subventions suivantes :

. un montant total de 794 013,96 € au titre de l'opération P164O001 « ElanS », ces aides étant proportionnelles, et réparties conformément et pour les taux d'intervention précisés à l'annexe jointe n° 1,

. un montant total de 122 500 € à la Direction Régionale de l'AFPA, au titre de l'opération P164O002 « Esp'OIR », cette aide étant proportionnelle et pour un taux d'intervention de 100 %,

. un montant total de 650 € au titre de l'opération P164O007 « Validation des acquis de l'expérience », ces aides étant proportionnelles, et réparties conformément à l'annexe jointe n° 5 ;

- d'approuver les conventions jointes dans les annexes 3, 4 et 6 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

. VAE : la totalité de l'aide sera versée à la production des justificatifs du parcours réalisé ;

. *Subventions Espaces Locaux d'Activités Novatrices et Plateaux Techniques AFPA*

* un premier versement de 60% de la subvention sera versé à la notification de la convention,

* le solde sera versé à réception des justificatifs financiers et qualitatifs ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- de prendre en charge, au titre de la rémunération des stagiaires, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations conformément aux annexes n° 2 et 7 ci-jointes, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du travail, par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ;

- d'autoriser le Président à signer :

. les conventions jointes en annexes 3, 4 et 6,

. tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 6 janvier 2015
et de la réception en Préfecture le 6 janvier 2015.
Identifiant : 014-231400011-20141219-18684-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14-12-720

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Orienter et garantir un socle de compétences générales (P164)
Titre	<i>Marchés publics de formation professionnelle</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPART (pouvoir à Florence MAZIER), Pierre MOURARET (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'autorisation d'engagement « P162 Former pour qualifier – diplômer les demandeurs d'emploi » de 3 660 000 € votée pour 2015, un montant total de 618 402 €, ventilé comme suit :

- . 515 607 € au titre de l'opération « P162O004 Qualif »,
 - . 102 795 € au titre de l'opération « P162O005 Une formation, un emploi » ;

- sur l'autorisation d'engagement « P164 Orienter et garantir un socle de compétences générales » de 13 240 200 € votée pour 2015 un montant total de 4 245 120 € ventilé comme suit :

- . 494 100 € au titre de l'opération « P164O002 Esp'OIR »,
 - . 1 759 120 € au titre de l'opération « P164O003 Programme de Formation de base »,
 - . 1 991 900 € au titre de l'opération « P164O004 Programme de Formation générale » ;

- de prendre en charge la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations conformément à l'annexe n° 2 jointe, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 6 janvier 2015
et de la réception en Préfecture le 6 janvier 2015.
Identifiant : 014-231400011-20141219-19195-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-721

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emplois (P162)
Titre	<i>Qualif Programme Individuel Une Formation, Un Emploi</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Marie-Jeanne GOBERT, Pierre MOURARET, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement P162 « Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emploi » de 3 660 000 € votée pour 2015 un montant total de 112 037,36 € ventilé comme suit :

- . 20 050 € au titre de l'opération P162O002 « Qualif – Programme individuel»,
- . 91 987,36 € au titre de l'opération P162O005 « Une Formation, Un Emploi » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région les subventions suivantes :

. 20 050 € au titre de l'opération P162O002 « Qualif – Programme individuel», opérations individuelles, répartis conformément et pour les taux d'intervention précisés à l'annexe jointe n° 2,

. 35 668,36 € au titre de l'opération P162O005 « Une Formation, Un Emploi » opérations individuelles répartis conformément et pour les taux d'intervention précisés à l'annexe jointe n°6,

. 56 319 € au titre de l'opération P162O005 « Une Formation, Un Emploi » opérations collectives répartis conformément et pour les taux d'intervention précisés à l'annexe jointe n° 7 ;

- de modifier l'annexe n° 1 relative à la délibération n° CP 14-06-391 de la Commission Permanente du 27 juin 2014, conformément à l'annexe n° 1 ci jointe ;

- de modifier l'annexe n° 1 relative à la délibération n° CP 14-09-494 de la Commission Permanente du 26 septembre 2014, conformément à l'annexe n° 4 ci jointe ;

- de déroger à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début de formation, et d'autoriser l'entrée en formation entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente.

- de prévoir, pour les subventions versées au titre du dispositif « Une formation, un emploi », les modalités de paiement suivantes, dérogoires au Règlement des subventions Régionales :

- . un premier versement de 60% de la subvention sera versé à la réception des fiches des stagiaires entrés en formation ;
- . le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs ;
- . dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de prévoir, pour les subventions versées au titre du dispositif « Qualif – programme individuel » les modalités de paiement suivantes, dérogoires au Règlement des subventions régionales :

- . un premier versement de 50% de la subvention sera versé à la réception de l'attestation d'entrée en formation ;
- . le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs ;

- de prendre en charge, au titre de la rémunération des stagiaires, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexes jointes n° 3 et n° 5 et 8, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail, par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- d'autoriser les organismes de formation, conformément au tableau figurant en annexe 9, à engager cette action de formation individualisée sur les crédits du programme QUALIF pour 2 demandeurs d'emploi ;

- d'autoriser le Président à signer :

. la convention-type jointe en annexe n° 10,

. tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 6 janvier 2015
et de la réception en Préfecture le 6 janvier 2015.
Identifiant : 014-231400011-20141219-19172-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14-12-722

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles (P160)
Titre	<i>Formation des contrats aidés, des emplois tremplins et emplois d'avenir Formation des actifs et Ingénierie</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Marie-Jeanne GOBERT, Pierre MOURARET, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter, sur l'autorisation d'engagement « P160 Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles » de 2 140 000 € votée pour 2015 un montant total de 124 979,42 € ventilé comme suit :

- . 83 399,42 € au titre de l'opération « P160O003 Formation des emplois tremplins, des contrats aidés et des emplois d'avenir » ;
- . 41 580 € au titre de l'opération « P160O004 Formation des actifs et ingénierie ».

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région les subventions suivantes :

- . 83 399,42 € au titre de l'opération « P160O003 Formation des emplois tremplins, des contrats aidés et des emplois d'avenir », ces aides étant proportionnelles, et réparties conformément et pour les taux d'intervention précisés aux annexes jointes n°1 et 2 ;
- . 41 580 € au CFPPA de Coutances au titre de l'opération « P160O004 Formation des actifs et ingénierie », cette aide étant proportionnelle sur la base d'un taux d'intervention de 34,06 %.

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : au titre du dispositif Formation des emplois tremplins, des contrats aidés et des emplois d'avenir, par dérogation au règlement des subventions régionales, la totalité de l'aide sera versée à réception des pièces justificatives de la dépense ; dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- de prendre en charge, au titre de la rémunération des stagiaires, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques de la formation décrite en annexe jointes N°3, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail, par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP).

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-723

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Sécuriser les parcours (P165)
Titre	<i>Autres services AFPA Agréments à rémunération</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Marie-Jeanne GOBERT, Pierre MOURARET, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P165 – Sécuriser les parcours » de 1 710 000 € votée pour 2015 un montant total de 1 710 000 € au titre de l'opération « P165O001 – Autres services AFPA » ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget 2015 de la Région une subvention d'un montant total de 1 710 000 € à la Direction régionale de l'AFPA de Basse-Normandie, au titre de l'opération « P165O001 – Autres services AFPA », pour les services associés à la formation professionnelle des stagiaires, cette aide étant proportionnelle et basée sur un taux d'intervention de 61,81 % ;
- d'approuver la convention jointe en annexe 1 ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - . un premier versement de 40% de la subvention sera versé à la notification de la convention ;
 - . un deuxième versement de 30% pourra être versé à réception de justificatifs des réalisations physiques ;
 - . le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs ;
- d'accorder un délai de trois mois au bénéficiaire à compter de la date du courrier d'envoi du projet de convention, pour le retour de celle-ci dûment signée, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;
- de prendre en charge la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations conformément à l'annexe n°2 jointe, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du travail ;
- d'autoriser le Président :
 - . à signer la convention jointe en annexe 1 ;
 - . à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-724

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner les projets des entreprises (P300)
Titre	<i>Aides aux entreprises</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Marie-Jeanne GOBERT, Pierre MOURARET, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur :

* l'AP « P300 – Accompagner les projets des entreprises » de 9 109 489 € votée

en 2015 les montants suivants :

- . 24 000 € au titre de l'opération P300O007 PRCE,
- . 2 011 480 € au titre de l'opération P300O001 ARE, dont 47 000 € au titre de la bonification du dispositif éco conditionnalité ;

* l'AE « P301 – Accompagner les stratégies de développement économique du territoire » de 2 650 523 € votée en 2015 un montant de 15 100 € au titre de l'opération P301O001 attractivité et promotion économique ;

- d'attribuer sur :

* le chapitre 909 du budget 2015 de la Région les montants suivants :

- . une subvention pour un montant total de 24 000 € au titre de la PRCE, conformément à l'annexe 1,
- . des prêts à taux zéro pour un montant total de 1 964 480 €, au titre de l'ARE, conformément à l'annexe 2 ;
- . une subvention d'un montant de 47 000 € au titre de la bonification du dispositif éco conditionnalité, récapitulée en annexe 3.

* le chapitre 939 du budget 2015 de la Région :

- . une subvention de 15 100 € à la CCI de Caen Normandie dans le cadre du partenariat portant sur le développement économique en lien avec la base documentaire EVE ;

- de vous prononcer favorablement, au titre du fonds de garantie Basse-Normandie, sur l'octroi de la garantie sollicitée sur les prêts des entreprises répertoriées en annexe 4 ;

- d'autoriser le Président à signer les conventions et avenants présentés en annexe 5 ainsi que tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-18671-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14-12-725

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Développer l'économie sociale et solidaire (P302)
Titre	<i>Professionnaliser la chaîne de valeurs de l'ESS Rendre l'action Région pour l'ESS plus lisible Susciter l'innovation sociale par les acteurs de l'ESS sur les territoires</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Marie-Jeanne GOBERT, Pierre MOURARET, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, Mmes ERRARD et LEMASSON ne prenant pas part au vote sur le dossier relatif au Projet de création d'une coopérative régionale de distribution

en gros de produits biologiques et écologiques, porté par le collectif représenté par Philippe LEMASSON (Canisy – 50), accompagné par la Scop NATURE ANDAINES

Mme ERRARD ne prenant pas part au vote sur le dossier relatif à la CAE CRESCENDO,

- d'affecter :

- sur l'AE « P302 – Développer l'Economie sociale et solidaire » de 1 103 500 €, votée en 2015

- **89 000 €** au titre de l'opération P302O002 « Professionnaliser la chaîne de valeurs de l'ESS »,

- **50 000 €** au titre de l'opération P302O003 « Renouveler le partenariat ESS » ;

- sur l'AP « P302 – Développer l'Economie sociale et solidaire » de 252 000 €, votée en 2015,

- **22 719 €** au titre de l'opération P302O002 « Professionnaliser la chaîne de valeurs de l'ESS » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région, au titre du financement de l'accompagnement avant début d'activité dans le cadre du règlement des « Aides au porteur de projet d'économie sociale et solidaire » voté le 27 juin 2013, les subventions maximales suivantes :

- **12 000 €** à la Scop NATURE ANDAINES,

- **12 000 €** à l'association eNeFA ;

- d'acter les caractéristiques suivantes de l'opération :

- dans le cas où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme, et/ou la structure ne réaliserait qu'une partie du programme initialement prévu, la participation de la Région sera réduite au prorata. Dans cette hypothèse, un titre de recettes sera émis à l'encontre du bénéficiaire, sauf lorsque le solde restant dû permet de couvrir la réduction de subvention,

- le calendrier prévisionnel de l'opération correspond

- à un démarrage au 1^{er} décembre 2014 et à une fin de réalisation au plus tard au 1^{er} décembre 2016 pour l'accompagnement réalisé par la Scop NATURE ANDAINES,

- à un démarrage au 1^{er} décembre 2014 et à une fin de réalisation au plus tard au 1^{er} décembre 2016 pour l'accompagnement réalisé par l'association eNeFA,

- modalités d'exécution et de versement et clauses particulières de reversement :

- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération et de considérer le démarrage du délai d'un mois de l'écriture des livrables au

- 1^{er} décembre pour l'accompagnement réalisé par la Scop NATURE ANDAINES,

- 1^{er} décembre pour l'accompagnement réalisé par l'association eNeFA,

- modalités d'exécution et de versement et clauses particulières de reversement :

- pour l'association eNeFA, de déroger à la règle selon laquelle la structure d'accompagnement doit avoir inscrit dans l'objet figurant dans ses statuts, l'accompagnement de projets de création d'activité,

- pour l'association eNeFA, de déroger à la règle selon laquelle la personne salariée de la structure d'accompagnement (l'accompagnateur) a qualification et expérience en accompagnement de projet,

- de déroger à la règle selon laquelle la personne salariée de la structure d'accompagnement a une mission dédiée à l'accompagnement de projets pour au moins un demi équivalent temps plein (critère non observé à la date du dépôt de dossier),

- de prendre en compte les vigilances indiquées dans le tableau en annexe 1 ;

- d'annuler l'aide régionale et de demander le remboursement de ce qui aura pu être versé, dans le cas où il apparaît - a posteriori - que le collectif concerné par un projet correspondait à une structure créée au moment du dépôt du dossier de demande de subvention ;

- de verser 1 000 € à la notification de la convention, pour livrer le cahier des charges du collectif (objectifs et besoins), la proposition d'accompagnement par la structure, et la liste des dépenses spécifiques envisagées par le collectif,

- si à l'issue de l'étude de l'éligibilité des livrables l'instruction est favorable, de verser 50% du montant prévisionnel des frais d'accompagnement et 50% du montant des dépenses spécifiques du collectif prévisionnel, à la notification de l'avenant à la convention de mise en application,
 - de verser le solde du financement des frais d'accompagnement et des dépenses spécifiques du collectif, sur la base d'un justificatif du temps et des frais de la mission d'accompagnement, du bilan de l'opération et d'un état récapitulatif des dépenses spécifiques ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région une subvention maximale de **65 000 €** à la CAE Crescendo, pour son action 2015 dans l'Orne et dans la Manche, en tant qu'acteur coopératif de la création d'entreprise ;
- de procéder au versement de cette subvention maximale selon les règles suivantes et sous réserve de la conformité aux dispositions générales qui seront inscrites dans la convention de mise en application :
 - acompte sur demande du bénéficiaire après notification de la convention, à hauteur de 75% de la subvention, sur présentation d'un relevé d'identité bancaire,
 - solde en 2016, sur demande du bénéficiaire au plus tard le 30 juin, sur présentation de la notification des autres subventions publiques et/ou toute pièce de valeur probante équivalente, en réponse à d'autres demandes de financement, d'un rapport d'activité et du budget 2015 réalisé, signé par le trésorier ou le comptable de l'entreprise. Le versement sera plafonné à 30% des ressources budgétaires annuelles, il sera effectué au prorata dans la mesure où l'objectif quantitatif lié au nombre d'entrepreneurs en CDI ne serait pas atteint ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région une subvention maximale de **50 000 €** à l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire (ARDES), plafonnée à 25% des ressources du budget annuel 2014, pour son action 2015 en Basse-Normandie, au titre du soutien de la Région à la structuration des acteurs de l'économie sociale et solidaire ;
- de procéder au versement de cette subvention selon les règles suivantes et sous réserve de la conformité aux dispositions générales qui seront inscrites dans la convention de mise en application :
 - acompte sur demande du bénéficiaire après notification de la convention, à hauteur de 75%, soit 37 500 €, sur présentation d'un relevé d'identité bancaire,
 - solde en 2015, sur demande du bénéficiaire, au plus tard le 30 novembre, sur présentation d'un rapport d'activité et du budget 2015 actualisé à la date de la demande de versement, signé par le trésorier ou le comptable de la structure ;
 - de procéder à un versement au prorata dans la mesure où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme, et/ou la structure ne réaliserait qu'une partie du programme initialement prévu ;
- de modifier la délibération n°14-04-246 du 25 avril 2014 relative à l'attribution d'une subvention maximale de **11 325 €** à l'Association Chantier Ecole de Basse-Normandie, de la façon suivante : verser le solde en 2015 sur demande du bénéficiaire, au plus tard le 30 novembre, sur présentation de la notification des autres subventions publiques et/ou toute pièce de valeur probante équivalente, en réponse à d'autres demandes de financement, d'un bilan de l'opération et du plan de financement définitif de l'opération ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2015 de la Région au titre de l'aide à l'investissement matériel dans le cadre du règlement des « Aides au porteur de projet d'économie sociale et solidaire » voté le 27 juin 2013 une subvention maximale de
- **8 629 €** correspondant à 50% du montant prévisionnel éligible de l'opération, à la Scop « Comme un cheveu sur la soupe »,
 - **11 480 €** correspondant à 54,96% du montant prévisionnel éligible de l'opération et un prêt à taux zéro de **2 610 €**, à l'association Au Tour des Terroirs du Perche (ATTP),
- d'acter les caractéristiques suivantes de l'opération :

- dans le cas où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme, et/ou la structure ne réaliserait qu'une partie du programme initialement prévu, la participation de la Région sera réduite au prorata. Dans cette hypothèse, un titre de recettes sera émis à l'encontre du bénéficiaire, sauf lorsque le solde restant dû permet de couvrir la réduction de subvention,
- le calendrier prévisionnel de l'opération correspond à un démarrage
 - au 1^{er} novembre 2014 et à une fin de réalisation au 28 février 2015, pour la Scop « Comme un cheveu sur la soupe »
 - au 1^{er} janvier 2015 et à une fin de réalisation au 31 mars 2015, pour l'association Au Tour des Terroirs du Perche (ATTP),
- modalités d'exécution et de versement et clauses particulières de reversement :
 - de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération et de considérer le démarrage de l'investissement au 1^{er} novembre 2014, pour la Scop « Comme un cheveu sur la soupe »,
 - de prévoir le remboursement du prêt de 2 610 € en 2 échéances aux dates suivantes : 15 mai 2016 pour 1 305 € et 15 mai 2017 pour 1 305 €,
 - d'autoriser le versement d'un acompte à hauteur minimale de 33%, sur demande expresse du bénéficiaire et sur la base de factures acquittées ou - à titre dérogatoire - de factures pro forma, correspondant au moins à 33% de réalisation du programme d'investissement prévisionnel éligible ;
- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-19173-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-726

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Valoriser la recherche et l'innovation dans les entreprises (P281)
Titre	<i>Soutien aux projets collaboratifs d'innovation</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Marie-Jeanne GOBERT, Pierre MOURARET, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE « P281 – Valorisation de la recherche et l'innovation dans les entreprises » de 6 556 166 € votée en 2015,
 - o un montant de 168 748 € au titre de l'opération « P281O007 – Soutien aux projets collaboratifs d'innovation»,
- d'attribuer :
 - sur le chapitre 939 du budget 2015 les subventions suivantes :
 - o 59 936 € à Algae West Store pour sa participation au projet PIMS, soit 59,60 % d'un montant total retenu de dépenses de 100 561 €.
 - o 82 687 € à Actalia pour sa participation au projet PIMS, soit 44,85 % d'un montant total retenu de dépenses de 184 350 €.
 - o 18 625 € à Biscuiterie de l'Abbaye pour sa participation au projet PIMS, soit 59,80 % d'un montant total retenu de dépenses de 31 144 €.
 - o 7 500 € à Alganact pour sa participation au projet PIMS, soit 37,15 % d'un montant total retenu de dépenses de 20 187 €.
- d'approuver les projets de conventions et avenants joints en annexes 1 à 4,
- de modifier la délibération n°CP14-09-499 du 26 septembre 2014 relative à la participation de la SAS DEJAMOBILE au projet ARDECO, en corrigeant l'erreur concernant le montant de l'aide figurant à hauteur de 61 216 € sur la délibération de septembre, au lieu des 61 219 € effectivement accordés.
- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit,
- d'autoriser le Président à signer :
 - avec la SARL Algae West Store la convention n°14P06355, jointe en annexe 1,
 - avec l'association Actalia la convention n°14P07329, jointe en annexe 2,
 - avec la SAS Biscuiterie de l'Abbaye la convention n°14P06362, jointe en annexe 4,
 - avec la SAS Alganact la convention n°14P05879, jointe en annexe 3,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-12-727

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs touristiques (P350)
Titre	<i>Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs du tourisme</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Marie-Jeanne GOBERT, Pierre MOURARET, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :
 - sur l'AP « P350 - Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs du tourisme » de 2 375 085 €, votée en 2015, un montant de 120 000 € au titre de l'opération «P350O001 – Aides aux entreprises » ;
 - sur l'AE « P350 - Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs du tourisme » de 1 370 327 € votée en 2015, un montant de 140 168,50 € répartis comme suit :
 - 14 501,50 € au titre de l'opération «P350O10 – Renforcement de l'Ingénierie» ;
 - 96 667 € au titre de l'opération «P350O009 – Professionnalisation» ;
 - 29 000 € au titre de l'opération «P350O012– Développement des Filières» ;
- d'attribuer les subventions suivantes :

*sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région,

- 14 501,50 € au titre du FACIT conformément à l'annexe 1 ;
- 30 000 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie pour la mise en œuvre du programme d'action 2015 du réseau Bienvenue à la ferme, sur la base d'une dépense éligible de 116 078 € ;
- 66 667 € au Comité de Liaison Inter-Consulaire Normand pour l'ingénierie du dispositif de professionnalisation des acteurs du tourisme entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2015, sur la base d'une dépense éligible de 137 093 € ;
- 19 000 € à la S.A.E.M de gestion du Centre International de Deauville, pour la mise en œuvre de la 3^{ème} édition du Forum Tourisme et Numérique. Cette subvention est forfaitaire ;

*sur le chapitre 909 du budget 2015 de la Région,

- 120 000 € à la SAS Parc Zoologique de Jurques sous la forme d'un prêt à taux zéro – ARE Tourisme ;

• de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 7 octobre 2014 pour l'Association pour le développement et le rayonnement du Haras du Pin
- 14 octobre 2014 pour le parc zoologique de Jurques
- 24 octobre 2014 pour l'office de tourisme de Cabourg
- 4 novembre 2014 pour l'Office de Tourisme du Pays d'Alençon

- d'accorder un report d'échéances de remboursement de l'ARE-Tourisme de 172 650 € accordée à la SARL le Relais de la Forêt à Montfiquet par la délibération n° 12-679 de la CP du 26 octobre 2012 selon les modalités suivantes : remboursement en 10 semestrialités constantes de 17 265 € du 1^{er} avril 2016 au 1^{er} octobre 2020. Un suivi régulier sera réalisé par la Région ;

- d'annuler le titre de recettes n°2040 de 2014 d'un montant de 17 265 € relative à la première échéance du prêt accordée à la SARL le Relais de la forêt, visé ci-dessus ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes ainsi que les modalités de remboursement :

- Le versement de l'aide à la SAS Parc Zoologique de Jurques s'effectuera selon les modalités suivantes :

- 50 % à la signature de la convention
- 50% sur présentation de factures acquittées ou récapitulatif des dépenses visé par l'expert comptable de l'entreprise, équivalent au minimum à 30% des dépenses prévues.

Les remboursements interviendront sous forme de 10 semestrialités de 12 000 € du 1^{er}

octobre 2016 au 1^{er} avril 2021.

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;
- d'autoriser le Président à prendre en charge les factures liées à la réalisation d'un stand pour le salon Longine Hong-Kong Master en février 2015 dans la limite de 10 000 € ;
- d'autoriser le Président à signer les conventions et avenants présentées en annexe 2 ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-19243-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14-12-728

Commission	Hors commission
Programme	Service des Assemblées (SDA)
Titre	<i>Désignations d'élus régionaux au sein des EPLE - complément à la délibération du 20 novembre 2014</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Réunie le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elise LOWY, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Corinne FERET (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPART (pouvoir à Florence MAZIER),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de procéder à la désignation des élus régionaux au sein des Conseils d'Administration des Etablissements Publics Locaux conformément à la liste jointe en

annexe ;

- de désigner Messieurs Vincent Louvet et Jean-Louis Gérard, nouveaux représentants de la Région, pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la SEM Saphyn ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-20453-DE-1-1